

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMENAY

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, LE DOUZE AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Daniel JENNEPIN, Maire

Etaient présents : JENNEPIN Daniel, DAMAY VISSUZAINIE Natalie, DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, VENTRICE Aurore, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, MARICHY Patrick, LABRANCHE Céline, AMADIEU Dimitri, CLERC Maud, NAVOISEAU David, DANJEAN Catherine, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques, THEVENET André

Absent(s) / Excusé(s) : PODOU Vincent (Pouvoir à DEBOST Pascal)

Secrétaire de Séance : DAMAY VISSUZAINIE Natalie

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du 08 mars 2021.

**AJOUT DE PLUSIEURS POINTS A L'ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout de plusieurs points supplémentaires à l'ordre du jour :

- **Adhésion à l'application PANNEAUPOCKET**
- **Diminution du Temps de travail du poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe occupé par Mme Marie TISSIER à compter du 01.05.2021 (Passage de 35H hebdomadaires à 30H hebdomadaires)**

Le conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour.

**RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2021-025 DU 08.03.2021 (A LA DEMANDE DE LA PREFECTURE) RELATIVE AUX TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021 – NOUVELLE DELIBERATION DEVANT INTEGRER DES 2021 LE TRANSFERT DE LA PART DEPARTEMENTALE DE TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES A LA COMMUNE (MAJORATION DU TAUX COMMUNAL) POUR COMPENSER LA DISPARITION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES**

Le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de la Préfecture de S. et L. en date du 23.03.2021 invitant le conseil municipal à retirer sa délibération du 08.03.2021 relative aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, en raison de modifications engendrées par la loi de finances pour 2020 (article 16) concernant la répartition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. En effet, dès 2021, la répartition de la TFPB change, la part départementale de TFPB (20.08% pour le Département de Saône-et-Loire) ne sera plus perçue par le département mais par les communes dans le cadre d'un transfert destiné à compenser la disparition de la taxe d'habitation ; le taux précédemment départemental (20.08%) s'ajoute automatiquement dès 2021 au taux communal (17.25%) pour ne former qu'une unique part au taux de 37.33% (contre deux parts précédemment aux taux respectifs de 20.08% pour le département et 17.25% pour la commune).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 1 voix contre, 8 abstentions et 10 voix pour, de retirer sa délibération n°2021-025 en date du 08.03.2021.

Le Maire présente à l'Assemblée l'Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 intégrant le changement de répartition de la TFPB (ajout automatique de la part départementale au taux de 20.08% à la part communale au taux de 17.25% pour ne former désormais qu'une unique part au taux de 37.33%) afin de compenser la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 1 voix contre, 8 abstentions et 10 voix pour, de valider les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 tels que proposés dans l'Etat de notification, prenant en considération les dispositions légales en vigueur en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, et incluant un maintien des taux pour la taxe foncière (bâti et non bâti) identiques à ceux de 2020, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 37.33% (17.25% part communale identique à 2020 + 20.08% transfert part départementale)
- Taxe foncière (non bâti) : 36.97% (identique à 2020)

**NOTA BENE : AUCUNE INCIDENCE SUR LE MONTANT DES IMPOTS FONCIERS****BUDGET COMMUNAL 2021 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES (PAIEMENT EN 2021 DE TRAVAUX SYDESL COMMANDÉS EN 2019 ET RÉALISÉS EN 2020 – ACQUISITION DE DEUX NOUVELLES CLES DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

## DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Cpte 2132-64 - Rénovation locations locatifs	- 15 000 €
Cpte 2132-56 – Rénovation 3 appartements salle Chevauchet	- 15 000 €
Cpte 2152-21 – Installation de voirie	+ 30 000 €
Cpte 21318-22 – Divers travaux bâtiments publics	- 400 €
Cpte 2051-21 – Concessions – Droits	+ 400 €

**ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP PROPOSÉ PAR LA D.G.F.I.P. (CONVOCATION D'ADHÉSION OBLIGATOIRE)**

Le Maire informe l'assemblée que par décret n°2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018, il est donné obligation aux collectivités territoriales de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne.

Un dispositif de paiement en ligne appelé PayFip existe et peut être développé soit sur le site de la collectivité soit sur le site de la DGFIP.

Afin de mettre en place ce service, il y a lieu de signer une convention avec la trésorerie (D.G.F.I.P.) et remplir un formulaire d'adhésion. Le prestataire informatique devra ensuite être contacté afin d'établir la connexion PayFip.

Le Maire propose à l'assemblée de valider l'adhésion à PayFip.

Le conseil municipal, décide par 18 voix pour et 1 abstention, de valider l'adhésion à Payfip et autorise le Maire à compléter le formulaire d'adhésion, signer la convention correspondante et accomplir toutes les démarches nécessaires.

#### **PROJET D'ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX : ETUDE DE DEVIS**

Madame Natalie DAMAY-VISSUZAINÉ fait part à l'assemblée des rencontres qui ont eu lieu avec les différents fournisseurs contactés et présente les devis obtenus.

Elle informe également l'assemblée de l'accord donné par l'Architecte des Bâtiments de France sur l'installation de ce type de panneau d'information lumineux.

Après discussion autour du projet, demandes de précisions de la part de plusieurs membres du conseil sur différents points (coûts de maintenance annuel, etc.), le Maire propose de surseoir à statuer jusqu'à la prochaine réunion du conseil municipal lors de laquelle, pour plus de lisibilité, un tableau comparatif détaillé et complet sera présenté à l'ensemble des conseillers.

Un débat à l'initiative de M. Roger DONGUY est lancé quant à la priorité entre le projet d'installation d'un panneau d'information lumineux et un projet d'installation de distributeur automatique de billets (DAB).

Le conseil municipal missionne M. Roger DONGUY pour solliciter des devis afin de chiffrer précisément le coût que représenteraient la mise en place et le fonctionnement d'un DAB sur la commune de Romenay, en vue d'une présentation lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE : AJOUT DE LA COMPETENCE**

##### **FACULTATIVE « ORGANISATION DE LA MOBILITE »**

Le Maire informe l'assemblée que lors de sa séance du 18.03.2021, le conseil communautaire a décidé de modifier ses compétences et donc ses statuts en ajoutant aux compétences facultatives, la compétence « Organisation de la mobilité ».

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur la modification proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la modification des compétences de la Communauté de Communes Terres de Bresse, et approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes telles qu'elle est proposée.

#### **RENOUVELLEMENT DU BAIL PRECAIRE CONSENTI A L'EURL ART MECANIQUE POUR LE LOCAL COMMUNAL SITUE « RUE NOUVELLE » A ROMENAY**

Le Maire rappelle à l'assemblée la location consentie à l'EURL Art Mécanique d'une partie du bâtiment communal cadastrée AB n°84 situé « Rue Nouvelle » depuis le 01.05.2018 (bail arrivant à échéance le 30.04.2021) et propose à l'assemblée de renouveler le bail, dans l'attente d'étudier sa proposition d'achat dudit bâtiment et d'avoir obtenu au préalable l'estimation du Service des Domaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler la location consentie à l'EURL Art Mécanique pour une nouvelle période de douze mois à compter du 01.05.2021, fixe le loyer à 156 € par mois et autorise le Maire à signer le bail à intervenir (bail à titre précaire et révocable).

#### **LA POSTE : PRESENTATION DES PROPOSITIONS D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE ROMENAY**

Le Maire rappelle à l'assemblée le débat en son sein lors de la séance du 01.02.2021 et la solution retenue par le conseil municipal. Il fait part à l'assemblée des échanges téléphoniques récents avec le responsable de La Poste sur ce point et propose de prendre une délibération formalisant et entérinant la décision de maintien d'une ouverture du bureau de Poste sur 4 jours.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de réaffirmer sa position quant au bureau de poste de Romenay, à savoir :

- accord sur l'abaissement de l'amplitude horaire d'ouverture du bureau de poste de Romenay à compter de mai 2021 (12h hebdomadaires au lieu de 15h actuellement)

- refus d'une ouverture sur 2 jours uniquement par semaine

- maintien impératif d'une ouverture sur 4 jours par semaine (4 matinées de 3h)

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à entreprendre toute démarche relative à cette décision et signer tout document s'y rapportant.

#### **ADHESION A L'APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Après présentation et explications de Madame Natalie DAMAY-VISSUZAINÉ sur le dispositif PanneauPocket, le conseil, après en avoir délibéré, décide par 18 voix pour et 1 abstention d'adhérer à l'application PanneauPocket en ouvrant un compte au nom de la commune de Romenay afin de pouvoir diffuser en temps réel des messages, des informations, etc.

#### **DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE OCCUPE PAR Mme Marie TISSIER A COMPTER DU 01.05.2021 (PASSAGE DE 35H HEBDOMADAIRES A 30H HEBDOMADAIRES)**

Vu l'avis du comité technique du CDG 71 en date du 30.03.2021 concernant la demande de diminution de son temps de travail effectuée par Mme Marie TISSIER (passage de 35h hebdomadaires à 30h hebdomadaires), le conseil municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 01.05.2021 un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 30h, et de supprimer à la même date le poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35h.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait un point sur la dernière réunion de la Communauté de Communes Terres de Bresse du 08.04.2021 et sur l'abstention de 2 des 3 élus de Romenay quant au vote du budget primitif 2021 de la CCTB.

M. Jean-Jacques HAYNE fait part de son sentiment du manque de démarches volontaires de la part de la commune envers la CCTB ; il rappelle à l'assemblée que le recrutement de M. Guillaume RENOUD en 2010 avait été fait à son initiative et qu'à l'époque une prise en charge par la CCTB avait été étudiée mais n'avait pas abouti.

- M. Jean-Jacques HAYNE demande si le point info tourisme va prochainement rouvrir en tant que tel car cela constitue un manque pour Romenay. M. le Maire précise que le point info reprendra sa fonction d'information en période estivale, en parallèle des expositions. Il en profite pour faire un point sur le développement des expositions (sculptures, peintures, etc.) et pour remercier l'implication de M. Gérard JACQUET.

- Un point est fait sur la réunion qui aura lieu en mairie avec le SIVOM le 13.04.2021 (problématique des bacs collectifs)

- Un point est fait sur les candidatures reçues dans le cadre du remplacement de M. Jean-Claude PARNALAND

- Un point est fait sur la rencontre récente avec M. BRENEZ, Architecte des Bâtiments de France par rapport au projet de halle couverte

- Le projet de nettoyage du monument aux morts est à nouveau évoqué, il va être relancé (plusieurs devis à solliciter)

- M. Roger DONGUY demande si la mairie est informée de l'arrachage de haies en cours sur la commune. M. le Maire et M. Pascal DEBOST précisent qu'effectivement les informations relatives aux haies à conserver dans le cadre du PLU ont été communiquées aux intéressés.

- Mme Danielle LANGERON signale deux poteaux téléphoniques endommagés près de chez elle, dont l'un qui menace de tomber sur la route avec le vent.

- M. Roger DONGUY demande s'il est possible de connaître l'objet de la rencontre qui a eu lieu avec le élu de Saint-Trivier-de-Courtes (Voie verte / voie bleue)

La séance est levée à 22 heures.

**LE MAIRE,  
Daniel JENNEPIN**

